



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

~~~~~

Date de convocation : 29 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Patrick BLANCHET, absent excusé, qui a donné pouvoir à Maryse BONNEVIE.

Mme BONNEVIE Maryse a été nommée secrétaire de séance.

**-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-**

En préambule, le Maire propose aux élus l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Motion proposée par les parents d'élèves de l'école communale
- Vote de la tranche conditionnelle- révision du PLU- délibération.

Avis favorable à l'unanimité.

### **1) Compte-rendu du conseil du 10 décembre 2018**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Transfert de compétence de la gestion de l'eau à la CCBDP**

Le maire rappelle aux élus la loi de 2015 dite loi Notre, portant une nouvelle organisation territoriale, relative à la mise en œuvre obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi N°2018-702 a modifié ce dispositif de transfert en prévoyant la possibilité aux communes membres de communautés de communes de s'opposer aux transferts de ces compétences, dans la mesure ou avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la CCBDP représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération exécutoire.

Dans le cas de cette mesure, le transfert obligatoire de cette compétence à la CCBDP serait reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le refus de transfert de compétence est validé à 10 votes pour et 3 contre.

### **3) Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint- Indice Terminal**

Suite à la revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application du nouvel indice brut terminal, une nouvelle délibération indemnitaire faisant référence à cette décision est obligatoire, en sachant que l'automatisme avait été votée par délibération le 18 janvier 2016.

Validée à l'unanimité par les élus.

### **4) Factures d'eau et assainissement**

- Suite à la constatation d'une fuite, un abonné a sollicité la municipalité pour un dégrèvement de sa facture.

Il convient d'appliquer les dispositions du décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 qui définit les conditions d'application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 qui impose l'écèlement de la facture en cas de fuite d'eau après compteur.

Il s'agit de retirer la partie excédant le double du volume d'eau moyen consommé les trois dernières années.

La facture concerne les consommations du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Sachant que le volume facturé est 499m<sup>3</sup>

Sachant que le volume moyen sur deux ans (vu que abonné n'est arrivé qu'en fin d'année la 3eme année) est de 168.50

dont 93.50 de moyenne été

dont 75 de moyenne hiver

Il faut donc calculer comme suit :

$168.50 \times 2 = 337$  et déduire cette somme de 499.

162 m<sup>3</sup> sont donc à déduire de la facture.

Validé par le conseil municipal à l'unanimité.

- Facture du Camping Les Terrasses Provençales concernant les abonnements eau et assainissement pour la période du 1/10/2017 au 30/09/2018 :

le propriétaire conteste sa facture en raison de la réduction du nombre de mobil homes installés sur le camping. La délibération du 12/7/2010 précisait que les abonnements étaient calculés sur la base de 14 emplacements et les montants n'avaient pas été révisés depuis.

Pour éviter de telles difficultés à l'avenir, le conseil décide à l'unanimité de compter à partir du 1/10/2018 des abonnements spécifiques pour le camping correspondant à 10 fois les abonnements résidentiels. Ce coefficient est établi pour le camping dans son état actuel, soit 70 emplacements desservis par 3 points d'eau, 1 local commun, 1 logement de fonction.

## **5) Projet Parc Eolien**

L'entreprise RP-GLOBAL, représentée par Mr ROBERT Stéphane, a sollicité la commune pour étudier la faisabilité d'un projet de production d'électricité éolienne sur la commune.

Les élus, après concertation, acceptent à 12 voix pour et 1 abstention qu'une étude soit entreprise et autorise RP Global à mener cette étude qui sera intégralement à ses frais.

## **6) Fermeture d'une classe à l'école du Bout du Monde**

Le Directeur Académique (DASEN) et l'inspecteur (IEN) de Nyons sont venus le 19 décembre 2018 annoncer à la municipalité le risque de fermeture d'une classe de notre école. Les enseignants et des parents d'élèves en ont été aussitôt informés.

Depuis, cette éventualité se confirme et la décision formelle devrait être prise le 5 février 2019.

Depuis deux semaines, les parents d'élèves ont manifesté à plusieurs reprises et avec des actions diverses leur opposition à cette fermeture.

En parallèle, le maire a mené des négociations avec le DASEN, avec l'appui de parlementaires, qui ont conduit à la proposition de créer un poste surnuméraire de professeur des Ecoles « Chargé de mission » qui partagerait son activité entre les écoles de Saint Pantaléon Les Vignes, Vinsobres et Venterol, avec 50% pour Venterol, éventuellement davantage.

Un conseil d'école exceptionnel a eu lieu vendredi 1<sup>er</sup> février à la fin duquel les parents d'élèves délégués ont présenté une motion que le maire a refusé de signer en attendant de consulter le conseil municipal.

Le Maire explique aux élus qu'il ne pense pas que la commune pourra obtenir le maintien de trois classes et qu'il considère que la proposition du DASEN est une avancée intéressante. Il n'a pas signé la motion proposée par les parents d'élèves au Conseil d'école, mais laisse le conseil municipal décider de soutenir ou pas leur action.

Il indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Après concertation, les élus décident à 10 voix pour et 3 abstentions de soutenir l'action des parents d'élèves.

## **7) Révision du PLU- Tranche conditionnelle 5**

Dans le cadre de la révision du PLU, le choix du prestataire et l'offre de la tranche ferme avait été votée le 25 avril 2016 (Cabinet URBARCHI), mais aujourd'hui il est nécessaire de valider la tranche conditionnelle 5, relative à l'animation de la concertation avec atelier thématique, dont la proposition financière est de 6 250 € HT.

Avis favorable à l'unanimité.

## **8) Travaux Entrée Nord**

Suite à divers retards, les travaux d'aménagement de l'entrée Nord commenceront début juillet 2019 pour se terminer, en principe en fin d'année.

Pendant cette période l'accès à la salle polyvalente sera restreint pour des raisons évidentes de sécurité.

## 9) Commission d'Appel Offres – Ouverture des plis- Travaux Quartier Saint Jean

Un avis d'appel public à la concurrence a été passé sur la plateforme d'annonces légales du Dauphiné. Les offres sont réceptionnées jusqu'au 11 février 2019 à midi. L'ouverture de ces plis aura lieu le Mercredi 13 février à 14 H avec la commission en charge du dossier.

## 10) Divers

- **PLU** : les élus évoquent la possibilité d'un autre accès au sud du village par le quartier des Puits. Un rendez-vous sur place est pris pour évoquer la faisabilité.
- **Restructuration/extension du Foyer GOUNOD par DAH**  
Les travaux ont commencé.
- **Signalétique** : enfin installée, quelques emplacements de panneaux sont à revoir pour une meilleure lisibilité, et les vieux panneaux seront prochainement retirés.
- **Convention eau Commune/ Nyons** : le Maire a rencontré le maire de Nyons au sujet du renouvellement de la convention de vente d'eau à la commune. Le projet est validé, pour une durée de 4 ans. Une recherche commune de nouvelle ressource en eau est envisagée, les conditions restent à débattre.
- **Grilles d'affichage** : de nouvelles grilles seront prochainement installées pour permettre un affichage plus esthétique des événements à venir sur la commune.
- **Signalétique de l'éclairage public nocturne** : dossier en cours, en collaboration avec le SDED.
- **Extension du panneau d'affichage de la mairie** : un menuisier sera contacté pour réaliser un agrandissement de ce panneau, afin d'ajouter des informations sur les artisans et commerçants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 4 mars 2018 à 18h30.**

**Conseil Municipal du budget : Lundi 18 Mars à 18 h.**